

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 29 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt neuf avril à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, Mme PRIGNOT Michèle Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky.

Absent excusé représenté par procuration : Mr BOSVIEUX Jean à Mr VERITA Jean Luc.
Absents excusés : Mr CERVEAU Gilles, Mme LOMBARD Emilie
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 13 mars 2015, le conseil l'adopte à l'unanimité.

A l'ordre du jour était mentionné une délibération à prendre pour le transport de l'eau à Panfol, Mme CERVEAU Nathalie était conviée à cette réunion. Dans l'après midi, elle a appelé pour s'excuser de ne pouvoir venir à cette réunion.

Mme le Maire décide donc que ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion où Mme CERVEAU Nathalie sera conviée.

Délibération pour accepter un devis de voirie :

L'entreprise Mansanti a été sollicitée pour un devis pour le Chemin des Fossés ; le montant du présent devis s'élève à 7369.20 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de devis. La date d'intervention sera à voir avec l'entreprise soit avant moisson ou bien après.

Délibération pour mise aux normes électriques de la mairie et pose de radiateurs :

Après la visite de Cabinet Veritech pour la visite la conformité et suite au rapport établi par ce cabinet, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'électricité dans la mairie. L'entreprise Maratrat est contactée afin d'établir un devis à l'appui de ce rapport, et un complément pour la pose de radiateurs dans la mairie.

Le montant du devis d'installation électrique est de 5946 € ttc (mise aux normes, éclairage de sécurité, etc...)

Le montant du devis pour la pose et la fourniture des radiateurs avec les alimentations nécessaires est de 3 541.20 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte ces deux devis et charge Mme le Maire de solliciter les subventions DETR, Villages de l'Yonne et peut être une enveloppe parlementaire.

Délibération pour solliciter un avocat dans le cadre de notre assurance protection juridique :

Sur conseil de Mme le Sous Préfet , nous avons rompu le contrat avec Mr WALLET , pour cause de nullité et de non mise en concurrence. Une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée, Monsieur WALLET a pris le dossier mais n'a pas répondu. A ce jour il réclame des indemnités. Donc tout ce dossier a été transmis à notre assurance dans le cadre de notre protection juridique. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte de prendre un avocat pour ce dossier, les frais seront pris en charge par Groupama (franchise de 10 %).

Délibération pour aide exceptionnelle pour réserve d'eau :

Mme le Maire donne lecture à son conseil municipal de la demande de Mr GNAGI Daniel – Ferme des Vaublins sollicitant la commune pour une aide financière pour sa réserve d'eau. En 2008, il dépose un PC pour un hangar, il est accepté à condition qu'une réserve de 120 m³ soit créée ; en 2009, la commune atteste l'achèvement et la conformité des travaux.

De toute façon, même si la Ferme était alimentée en eau potable, le débit ne serait pas suffisant. Mr GNAGI Daniel s'est toujours débrouillé pour venir chercher son eau au village. Mme le Maire propose :

- De lui verser la somme de 800 € qui correspond à 20 transports à 40 € de 6 m³ ce qui permettrait de remplir sa citerne.
- De lui verser la somme de 280 € ce que représente le cout annuel du transport pour un foyer de Panfol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de lui verser à titre exceptionnelle et unique la somme de 800 €.

Délibération pour accepter le projet de travaux sur l'église St Valentin :

Le diagnostic des travaux sur l'église St Valentin a été présenté par l'architecte en commission, en présence de la Mr Jacquet de Mme ULMAN. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de lancer l'appel d'offre pour cette tranche de travaux. Ces travaux consistent au traitement des arases du chœur et du transept nord, déblayer et sécuriser le site, poser un drain au pied des parements intérieurs et extérieurs, et élévations du chœur et du transept. Un estimatif ht pour la solution de base est établi pour un montant de 233 604.50 € et avec les options 306 919.50 €.

Délibération pour la cession d'une ruelle communale :

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Coffrant qui souhaite acquérir une partie de la ruelle qui longe sa propriété. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à sa requête.

Projet de réserve incendie à Panfol :

Suite à la visite du SDIS, il est souhaitable d'installer une réserve d'eau incendie à Panfol ; le conseil municipal décide de solliciter des devis pour le terrassement et la mise en place d'une réserve de 120 m³.

Divers :

- Les tilleuls ne seront taillés qu'à l'automne.
- Cérémonie du 8 mai – rendez vous à 11 heures place de la mairie – dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur à l'école du bas.

La séance est levée à 22 heures 10

Le Maire

J ROUSSEAU